

**DÉLIBÉRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE REALVILLE****Délibération n°2026-03-01-CCAS**

L'an deux mille vingt-six, le douze mars, à dix heures,
Le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué,
s'est réuni à la Mairie de RÉALVILLE sous la présidence de M. MOURGUES André.

Nombre de membres en exercice	:	09
Nombre de membres présents	:	06
Nombre de suffrages exprimés	:	06
(POUR : 06 ; CONTRE : 0 ; ABSTENSION : 0)		

Date de la convocation du Conseil d'Administration : 27/02/2026

Étaient présents : MOURGUES André, CASSAN Vivianne, RAYNALDY Ilona, GIRAUDO Sonia, CARLES Michel, COUDERC Jeanine, formant la majorité des membres en exercice.

Était excusée : BAYOL Bernard, PENARD Françoise, MOLINES Marie-Thérèse

Madame RAYNALDY Ilona a été désignée en qualité de secrétaire.

OBJET : APPROBATION DU PROCES VERBAL du 09 avril 2025.

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration l'approbation du procès-verbal de la séance publique du mercredi 09 avril 2025,

Après en avoir délibéré, le conseil d'Administration,

DÉCIDE

A l'unanimité des membres présents

- D'APPROUVER le procès-verbal de la séance publique du mercredi 09 avril 2025.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus.
Ont signé les membres présents.

Le Président,

André MOURGUES



La secrétaire de séance,

Ilona RAYNALDY

Publié sur le site internet de la commune realville.fr : 13/03/2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir
devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

AR Prefecture

082-268202546-20260312-2026_03_01_CCAS-DE
Reçu le 16/03/2026

**DÉLIBÉRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE REALVILLE**

Délibération n°2026-03-02-CCAS

L'an deux mille vingt-six, le douze mars, à dix heures,
Le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué,
s'est réuni à la Mairie de RÉALVILLE sous la présidence de M. MOURGUES André.

Nombre de membres en exercice	:	09
Nombre de membres présents	:	06
Nombre de suffrages exprimés	:	06
(POUR : 06 ; CONTRE : 0 ; ABSTENSION : 0)		

Date de la convocation du Conseil d'Administration : 27/02/2026

Étaient présents : MOURGUES André, CASSAN Vivianne, RAYNALDY Ilona, GIRAUDO Sonia, CARLES Michel, COUDERC Jeanine, formant la majorité des membres en exercice.

Était excusée : BAYOL Bernard, PENARD Françoise, MOLINES Marie-Thérèse

Madame RAYNALDY Ilona a été désignée en qualité de secrétaire.

***Monsieur Le Président a quitté la salle de séance,
il n'a pas pris position au vote et n'a pas participé au débat.***

OBJET : CCAS : Approbation du Compte Financier Unique 2025.

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment l'article L.222-3 ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique (CFU) pour l'année 2025 du Budget CCAS ;
Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière du CCAS, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par le président de séance :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	396,64 €	4 220,21 €	4 616,85 €
	Recettes réalisées	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	396,64 €	4 220,21 €	4 615,85 €
	Dépenses réalisées	0,00 €	246,00 €	246,00 €
	Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	+ 396,64 €	+ 4 220,21 €	+ 4 616,85 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	0,00 €	- 246€	- 246 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	+ 396,64 €	+ 3974,21 €	+ 4 370,85€

Après cette présentation et hors présence de Monsieur le Président, le conseil d'Administration,

DÉCIDE

A l'unanimité des membres présents

- d'**APPROUVER** le COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 du budget du CCAS de la commune,
- d'**AFFECTER** la somme de 3 974,21 € au compte 002 de la section de fonctionnement du budget primitif CCAS 2025,
- de **DONNER** pouvoir à Monsieur le Président pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus.
Ont signé les membres présents.

La Vice-Présidente,
Vivienne CASSAN.

La secrétaire de séance,
Ilona RAYNALDY



Publié sur le site internet de la commune realville.fr : 13/03/2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir

**DÉLIBÉRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE REALVILLE****Délibération n°2026-03-03-CCAS**

L'an deux mille vingt-six, le douze mars, à dix heures,
Le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué,
s'est réuni à la Mairie de RÉALVILLE sous la présidence de M. MOURGUES André.

Nombre de membres en exercice : 09
Nombre de membres présents : 06
Nombre de suffrages exprimés : 06
(POUR : 06 ; CONTRE : 0 ; ABSTENSION : 0)

Date de la convocation du Conseil d'Administration : 27/02/2026

Étaient présents : MOURGUES André, CASSAN Vivianne, RAYNALDY Ilona, GIRAUDO Sonia, CARLES Michel,
COUDERC Jeanine, formant la majorité des membres en exercice.

Était excusée : BAYOL Bernard, PENARD Françoise, MOLINES Marie-Thérèse

Madame RAYNALDY Ilona a été désignée en qualité de secrétaire.

OBJET : CCAS : Délibération pour l'affectation du résultat de fonctionnement 2025.

- Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
- Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025,
- Constatant que le compte financier unique fait apparaître :

Un déficit de fonctionnement de	246 €
Un excédent reporté de	4 220,21 €

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : **3 974,21 €**

Un excédent d'investissement de	396,64€
Un déficit des restes à réaliser de	0,00€

Soit un excédent de financement de : **396,64€**

DÉCIDE à l'UNANIMITE des membres présents

- **D'AFFECTER** le résultat de fonctionnement 2025 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2025 : EXÉDENT 3 974,21 €

Affectation complémentaire en réserve (1068) 0,00€

Résultat reporté en fonctionnement (002) 3 974,21€

Résultat d'investissement reporté (001) : Excédent 396,64€

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus.
Ont signé les membres présents.

Le Président,

André MOURGUES.

La secrétaire de séance,

Ilona RAYNALDY



Publié sur le site internet de la commune realville.fr : 13/03/2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir
devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**DÉLIBÉRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE REALVILLE****Délibération n°2026-03-04-CCAS**

L'an deux mille vingt-six, le douze mars, à dix heures,
Le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué,
s'est réuni à la Mairie de RÉALVILLE sous la présidence de M. MOURGUES André.

Nombre de membres en exercice : 09
Nombre de membres présents : 06
Nombre de suffrages exprimés : 06
(POUR : 06 ; CONTRE : 0 ; ABSTENSION : 0)

Date de la convocation du Conseil d'Administration : 27/02/2026

Étaient présents : MOURGUES André, CASSAN Vivianne, RAYNALDY Ilona, GIRAUDO Sonia, CARLES Michel, COUDERC Jeanine, formant la majorité des membres en exercice.

Était excusée : BAYOL Bernard, PENARD Françoise, MOLINES Marie-Thérèse

Madame RAYNALDY Ilona a été désignée en qualité de secrétaire.

OBJET : CCAS : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026.

Vu la présentation du budget par le Président,

**La Commission Administrative,
A l'UNANIMITE des membres présents et représentés
DECIDE**

- de **VOTER** le budget primitif du CCAS par chapitre pour la section de fonctionnement et la section d'investissement sans vote formel sur chacun des chapitres,
- d'**ADOPTER** le budget primitif du CCAS pour l'exercice 2026 comme suit :

	Section de Fonctionnement	Section d'Investissement
DEPENSES	3 974,21 €	396,64 €
RECETTES	3 974,21 €	396,64 €

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus.
Ont signé les membres présents.

Le Président,

André MOURGUES.



La secrétaire de séance,

Ilona RAYNALDY

Publié sur le site internet de la commune réalville.fr : 13/03/2026

AR Prefecture

082-268202546-20260312-2026_03_04_CCAS-BF
Reçu le 16/03/2026

BUDGET CCAS - BUDGET CCAS - BP - 2026

V - ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 9

Nombre de membres présents : 6

Nombre de suffrages exprimés : 6

VOTES :

Pour : 6

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 27/02/2026

Présenté par le Président (1),

A la mairie, le 12/03/2026

Délibéré par l'assemblée de la commune de Réalville(2), réunie en session ordinaire

A la mairie, le 12/03/2026

Les membres de l'assemblée délibérante de la commune de Réalville (2),(3).

M. CARLES Michel	
M. MOURGUES André	
Mme CASSAN Viviane	
Mme COUDERC Jeanine	
Mme GIRAUDO Sonia	
Mme RAYNALDY Ilona	

Certifié exécutoire par le Président (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 13/03/2026, et de la publication le

A la mairie, le 12/03/2026

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

de Président
André Mourgues

